



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 21 février 2018 à 16h30, en la salle des plénières, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :
Robert Auclair Louise Côté Normand Morin
Sylvain Hamel André Rainville Pierre Brien

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

18.02.17

Ouverture de la séance extraordinaire du 21 février 2018

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 16h30, après avoir constaté le quorum.

18.02.18

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 février 2018

Il est proposé par monsieur Sylvain Hamel et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.
Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 21 février 2018.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 février 2018.
3. **Finance et administration.**
 - 3.1 Directive de changement – Travaux du Pré-Sec.
 - 3.2 Directive de changement – Passerelle Stevens.
 - 3.3 Directive de changement – rue Allen.
 - 3.4 Acceptation provisoire des travaux – Eurovia.
 - 3.5 Programme de soutien aux installations sportives – Terrain de baseball.
4. Levée de la séance extraordinaire du 21 février 2018.

Adopté

18.02.19

Finance et administration

18.02.19.1

Directives de changement – Du Pré-Sec.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a, le 2 mai 2017, donné à Allaire et Gince le mandat de procéder à la réfection de la rue Du Pré-Sec;

ATTENDU QUE Les directives de changement #1 à #13 ont été approuvées lors des séances des 14 et 27 novembre 2017;

ATTENDU QUE, Le 7 février 2018, le Directeur des travaux publics a reçu le décompte #4, lequel comprends les directives de changement #14 à #19;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE Ces directives de changement totalisent la somme de 9 901.13\$, taxes incluses.

En conséquence,

il est proposé par monsieur André Rainville et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal accepte les directives de changement #14 à #19 totalisant le montant de 9 901.13\$ telles que soumises par Allaire et Gince au contrat de réfection de la rue Du Pré-Sec. Que la présente résolution annule et remplace la résolution 18.02.7.7.
Adopté

18.02.19.2

Directives de changement – Passerelle Stevens.

ATTENDU QUE

La Ville de Waterloo, aux termes de la résolution 17.08.17.1, passée le 29 août 2017, a mandaté Couillard construction Ltée afin de procéder à la reconstruction de la passerelle Stevens pour un montant de 528 121.89\$ incluant les taxes;

ATTENDU QU'

Aucun éclairage n'a été prévu pour illuminer cette passerelle, la ville a demandé à l'entrepreneur un prix forfaitaire pour la fourniture et la mise en place d'un système d'éclairage décoratif;

ATTENDU QUE

L'entrepreneur a fourni deux prix soit Brian Wood Électrique inc au coût de 19 860\$, plus taxes, soit 22 834.04\$ et RichPorter Research in Lighting au coût de 25 342\$, plus taxes, soit un montant de 29 136.97\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE

L'entrepreneur Couillard construction inc. ajoute à ce montant des frais administratif de 5%, plus taxes, soit un montant de 1 456.85\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE

La Ville désire que l'installation complète soit effectuée à l'intérieur de la structure de la passerelle préfabriquée et elle doit respecter toutes les normes;

ATTENDU QUE

RichPorter Research in Lighting est le seul fournisseur en mesure de respecter les demandes de la Ville en ce qui a trait à l'installation à l'intérieur de la structure de la passerelle.

En conséquence,

il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu unanimement :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission de Richporter Research in Lighting soumise par Construction Couillard au montant de 30 593.82\$ taxes et frais administratifs inclus pour la fourniture et la mise en place d'un système d'éclairage décoratif complet à l'intérieur de la structure de la passerelle préfabriquée.
Adopté



No de résolution
ou annotation

18.02.19.3

Avenant – Rue Allen.

ATTENDU QUE

La Ville de Waterloo, aux termes de la résolution 17.03.9.4, passée le 1^{er} mars 2017, a mandaté St-Georges Structures et Civil afin de réaliser les plans et devis pour la réfection de la rue Allen pour un montant de 13 682,03\$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE

Ce projet de réfection de la rue Allen n'a pas été réalisé en 2017 et que la ville doit, à nouveau, aller en appel d'offres par le biais du SEAO;

ATTENDU QUE

St-Georges Structures et Civil doit faire la mise à jour des plans et devis, de l'avis d'appel d'offres ainsi que le suivi durant l'appel d'offres public et préparation des addendas ainsi que l'analyse de conformité des soumissions (incluant transport).

En conséquence,

il est proposé par monsieur André Rainville

et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission de St-Georges Structures et Civil au montant de 1 092.26\$, taxes incluses pour les services professionnels et la gestion du deuxième appel d'offres pour la rue Allen.

Adopté

18.02.19.4

Acceptation provisoire des travaux – Réfection de chaussée 2017 - Eurovia.

ATTENDU QUE

La Ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 4 avril 2017, a mandaté la compagnie Eurovia inc. afin d'effectuer les travaux de réfection de la chaussée des rues Shaw, Des Plaines, Des Cèdres, Du Parc et Gévry pour un montant de 246 031.32\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE

Le projet de réfection de ces rues est dûment achevé selon les conditions du contrat, et en conformité avec les documents de soumission à la satisfaction de la Ville de Waterloo, exception faite des malfaçons et/ou des ouvrages inachevés qui pourraient se présenter avant la délivrance de la certification de réception définitive des ouvrages;

ATTENDU QUE

Ces ouvrages sont donc conformes à l'usage auxquels ils sont destinés et acceptés aux fins de gestion de l'utilisation par la Ville de Waterloo.

En conséquence,

il est proposé par monsieur André Rainville

et résolu à l'unanimité:



No de résolution
ou annotation

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, autorise le paiement d'une retenue de 5% à l'entrepreneur Eurovia inc. au montant de 12 683.02\$ taxes incluses.

Adopté

18.02.19.5

**Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
– Terrain de baseball.**

ATTENDU QUE Le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 100 millions de dollars dans le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives visant à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, en partenariat avec la Commission Scolaire du Val-des-Cerfs, souhaite faire installer un terrain de baseball derrière l'École Secondaire Wilfrid-Léger.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Ville de Waterloo autorise la présentation du projet de terrain de baseball, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Waterloo à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.


Que la Ville de Waterloo désigne monsieur Mathieu St-François, Directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté

18.02.20

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 21 février 2018 est levée à 16H50.



Maire



Greffier